Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D01_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 12 février, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 2 février 2026 Date d'affichage : 2 février 2026

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- Mme MAZELIN Isabelle
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- M. SARRABEZOLLES Renaud
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme LE BIHAN Véronique
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme QUÉTIER Marie
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- M. RIOUAL Marc donne procuration à M. MARSOLLIER Gérard
- Mme LE CORRE Sonia ne donne pas procuration

Monsieur MARSOLLIER Gérard a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D01 – 26 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D01_26-DE

235 – D01 – 26 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025

Madame BOURNOT-GALLOU, Adjointe au Maire chargée des Finances, donne lecture du Compte Financier Unique 2025 de la Ville.

La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice.

	Dépenses réalisations + résultat reporté	Recettes réalisations + résultat reporté	Résultat		Restes à réaliser		Résultat
			Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	
Section Investissement	2 961 958,90 €	2 573 793,63 €	-388 165,27 €		199 174,55	357 201,00	-230 138,82 €
Section Fonctionnement	11 822 289,07 €	13 160 844,89 €		1 338 555,82 €			1 338 555,82 €
						RESULTAT GLOBAL DE LA CLOTURE	1 108 417,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025.

○ Avis de la commission Plénière : Favorable à la majorité – 3 voix contre (Mme Le Corre, M. Marsollier, M. Rioual)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 6 voix contre (M. Marsollier, M. Rioual, M. Fourmantin, M. Barbier, Mme Garrigues-Kerhascoët, M. L'Eost) – 1 abstention (Mme Quétier). Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 12 février 2026
Le Maire,

Laurent PÉRON

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère